

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE L'ISLET
MUNICIPALITÉ DE SAINT-DAMASE-DE-L'ISLET**

PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du Conseil municipal de Saint-Damase-de-l'Islet tenue le mardi 3 septembre 2019, à 19 h, à la salle du Conseil et à laquelle étaient présents Madame la conseillère, Cathy Michaud, Messieurs les conseillers, Pierre Caron, Jonathan Duval, Jacques Leclerc, Gaétan Lord et Marcel Pelletier, tous formant quorum sous la présidence de Madame le Maire Anne Caron.
La secrétaire-trésorière dresse le procès-verbal.

01. MOT DE BIENVENUE

Madame Caron souhaite la bienvenue à tous.

02. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

01. MOT DE BIENVENUE
02. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
03. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 5 AOÛT ET DE L'EXTRAORDINAIRE DU 20 AOÛT 2019
04. SUIVI AUX PROCÈS-VERBAUX
05. COMPTES À PAYER À CE JOUR
06. ADMINISTRATION GÉNÉRALE (législation, gestion, greffe, évaluation, autres)
 - 06.01. Résolution TECQ 2014-2018 Programmation finale
07. SÉCURITÉ PUBLIQUE (police, incendie, sécurité civile)
 - 07.01. Rapport du directeur en incendie
 - 07.02. Résolution pour citerne sur route 204
 - 07.03. Mise au point du directeur incendie
08. TRANSPORT (voirie, neige, éclairage de rues, transport adapté et collectif)
 - 08.01. Rapport du directeur en voirie
 - 08.02. Travaux aux ponts municipaux demandés par le ministère
09. HYGIÈNE DU MILIEU (Égout, ordures et recyclage)
 - 09.01. Bac pour matériaux de construction
10. SANTÉ, URBANISME, AMÉNAGEMENT (urbanisme, aménagement, OMH, MADA, FAMILLE)
 - 10.01. Résolution d'embauche de m. Guillaume Aubertin au poste d'inspecteur en bâtiment et environnement adjoint
10. DEMANDES DIVERSES :
11. VARIA :
12. QUESTIONS DE L'ASSISTANCE
13. CORRESPONDANCE
14. CLÔTURE DE LA SÉANCE

Résolution 126-09-2019

Le conseiller Jacques Leclerc propose que cet ordre du jour soit accepté, en laissant l'item Varia ouvert, appuyé par le conseiller Gaétan Lord et résolu unanimement.

03. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 5 AOÛT ET DE L'EXTRAORDINAIRE DU 20 AOÛT 2019

ATTENDU QU' une copie des procès-verbaux de la séance ordinaire du Conseil tenu le 5 août 2019 et de l'extraordinaire du 20 août 2019 a été remise, avec l'avis de convocation, à tous les membres du Conseil au moins 72 heures avant le tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et dispenser la lecture de ceux-ci séance tenante ;

EN CONSÉQUENCE, Résolution 127-09-2019

Le conseiller Jonathan Duval propose que le procès-verbal du 5 août 2019 soit accepté, tel quel, appuyé par le conseiller Jacques Leclerc et résolu unanimement.

Résolution 128-09-2019

Le conseiller Marcel Pelletier propose que le procès-verbal du 20 août 2019 soit accepté, tel quel, appuyé par le conseiller Gaétan Lord et résolu unanimement.

04. SUIVI AU PROCÈS-VERBAL

Rien

05. COMPTES À PAYER À CE JOUR

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu la liste des comptes qui doivent être acceptés et acquittés avec les explications nécessaires ;

ATTENDU QUE sous la résolution **11-01-2019**, le Conseil a accepté les dépenses incompressibles 2019 soient acquittées sur réception sans présentation mensuelle ;

EN CONCLUSION, Résolution 129-09-2019

Il est proposé par la conseillère Cathy Michaud, appuyé par le conseiller Jacques Leclerc et résolu unanimement que tous les comptes soient acceptés et acquittés, dont la liste présentée pour une somme totale de 7 829.40 \$.

Je certifie que les fonds sont disponibles pour le paiement de ces factures.

Dany Marois, secrétaire-trésorière

06. ADMINISTRATION GÉNÉRALE (législation, gestion, greffe, évaluation, autres)

06.01. Résolution TECQ 2014-2018 Programmation finale

ATTENDU QUE

la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

ATTENDU QUE

la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

EN CONSÉQUENCE,

Résolution 130-09-2019

Il est proposé par le conseiller Jonathan Duval, appuyé par le conseiller Jacques Leclerc et résolu unanimement que :

- la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle ;
- la Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018 ;
- la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ;

- la Municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme (2014 à 2018 inclusivement) ;
- la Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution ;
- la Municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques.

07. SÉCURITÉ PUBLIQUE (police, incendie, sécurité civile)

07.01. Rapport du directeur en incendie

Le Directeur fait lecture de son rapport qui fait état des actions exécutées depuis le dernier rapport. Monsieur Dominique Lord, officier en incendie à St-Damase, annonce son départ du service pour des raisons de santé.

07.02. Résolution pour citerne sur route 204

Résolution 131-09-2019

Il est proposé par le conseiller Gaétan Lord, appuyé par le conseiller Marcel Pelletier et résolu unanimement que la municipalité fasse les travaux d'entretien de la citerne face au 115 route 204 avec l'aide de tous les services nécessaires : pelle mécanique, camions, signaleurs, etc., le tout évalué à environ 2 300 \$.

07.03. Mise au point du directeur incendie

Seuls les points demandant des délibérations et décisions sont retenus aux fins du procès-verbal, article 201 du code municipal du Québec.

08. TRANSPORT (voirie, neige, éclairage de rues, transport adapté et collectif)

08.01. Rapport du directeur en voirie

Rien de spécial à signaler, les travaux prévus pour 2019 vont bon train.

08.02. Travaux aux ponts municipaux demandés par le ministère

Tous les travaux demandés ont été faits. Seul le tablier du pont enjambant la rivière Damnée reste à faire. Une demande d'information sur les matériaux utilisés par Forap en 2005-2006 a été faite et une demande d'aide financière également.

CONSIDÉRANT QUE FORAP informe la municipalité que selon le dossier de 2005-2006, l'essence de bois

utilisé était du SPF no1 et no2 et que le tout est évalué à 15 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE FORAP informe la municipalité qu'il existe un programme d'aide financière, prenant fin en 2020, pour une réfection plus complète, si le besoin est identifié par un spécialiste au niveau de la structure, financé à 90 % ;

CONSIDÉRANT QUE FORAP offre son aide pour la gestion de tout le dossier ;

EN CONCLUSION, Résolution 132-09-2019

Il est proposé par la conseillère Cathy Michaud, appuyé par le conseiller Jonathan Duval et résolu unanimement d'accepter l'aide de FORAP pour présenter le projet de réfection du pont enjambant la rivière Damnée, si admissible, au programme de financement disponible jusqu'en 2020.

09. HYGIÈNE DU MILIEU (Égout, ordures et recyclage)

09.01. Bac pour matériaux de construction

Comme l'an dernier, la municipalité mettra à la disposition de la population un bac de chez Garage Claude Albert, pour les matériaux de construction de petits travaux de rénovation. Les entrepreneurs ne seront pas acceptés. Le bac sera demandé pour le samedi 5 octobre 2019, de 8 h à 16 h, uniquement.

Résolution 133 -09-2019

Il est proposé par le conseiller Jacques Leclerc, appuyé par le conseiller Gaétan Lord et résolu unanimement de demander un bac de chez Garage Claude Albert pour le samedi 5 octobre 2019, de 8 h à 16 h uniquement.

10. SANTÉ, URBANISME, AMÉNAGEMENT (urbanisme, aménagement, OMH, MADA, FAMILLE)

10.01. Résolution d'embauche de m. Guillaume Aubertin au poste d'inspecteur en bâtiment et environnement adjoint

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal peut nommer, par résolution, un adjoint pour aider ou remplacer l'inspecteur en bâtiment et environnement s'il est dans l'impossibilité d'agir ;

CONSIDÉRANT QUE l'inspecteur adjoint a les mêmes pouvoirs

et obligations que l'inspecteur en bâtiment et environnement ;

EN CONSÉQUENCE, Résolution 134-09-2019

Il est proposé par le conseiller Jacques Leclerc, appuyé par le conseiller Jonathan Duval et résolu unanimement de nommer M. Guillaume Aubertin au poste d'inspecteur en bâtiment et environnement adjoint pour l'application des règlements d'urbanisme, du Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r.22) ainsi que tout règlement dont l'application lui a été confiée par le Conseil municipal et ce, à compter du 3 septembre 2019.

11. DEMANDES DIVERSES :

- Fête des Jubilaires : Résolution 135-09-2019

Il est proposé par le conseiller Jacques Leclerc, appuyé par le conseiller Marcel Pelletier et résolu unanimement que la municipalité de Saint-Damase-de-L'Islet offre le vin d'honneur à l'occasion de la Fête des Jubilaires, le 15 septembre 2019 ;

- CCKL : Unanimement, non pour le tournoi de golf ;

- CAB : Unanimement, ils doivent payer la location de salle et faire une demande d'aide financière par la suite ;

12. VARIA

Seuls les points demandant des délibérations et décisions sont retenus aux fins du procès-verbal, article 201 du code municipal du Québec.

13. QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

Seuls les points demandant des délibérations et décisions sont retenus aux fins du procès-verbal, article 201 du code municipal du Québec.

14. CORRESPONDANCE

La liste est présentée par le Maire. Les documents de la correspondance peuvent être consultés en tout temps, sur les heures d'ouverture du bureau municipal jusqu'à la prochaine séance.

15. CLÔTURE DE LA SÉANCE

Résolution 136-09-2019

Proposé par la conseillère Cathy Michaud, il est 19 h 49.

Maire

D.G/Sec.-trés.